



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

### 4715<sup>e</sup> séance

Lundi 10 mars 2003, à 10 heures  
New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Traoré . . . . .	(Guinée)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Pleuger
	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Bulgarie . . . . .	M. Tafrov
	Cameroun . . . . .	M. Belinga-Eboutou
	Chili . . . . .	M. Valdés
	Chine . . . . .	M. Zhang Yishan
	Espagne . . . . .	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Williamson
	Fédération de Russie . . . . .	M. Konuzin
	France . . . . .	M. Duclos
	Mexique . . . . .	M. Pujalte
	Pakistan . . . . .	M. Akram
	République arabe syrienne . . . . .	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Thomson

### Ordre du jour

La situation au Timor oriental

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies  
au Timor oriental (S/2003/243)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Timor oriental**

#### **Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2003/243)**

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de l'Indonésie, du Japon, du Portugal et du Timor oriental des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor oriental) prend place à la table du Conseil; M. Dauth (Australie), M. Hidayat (Indonésie), M. Haraguchi (Japon) et M. Santa Clara Gomes (Portugal) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/243, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

**M. Guéhenno** : Je me réjouis de cette occasion qui m'est donnée de présenter aux membres du Conseil de sécurité le rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Avant de présenter ce rapport, je voudrais cependant exprimer le regret et la tristesse du Secrétariat à la nouvelle de la perte tragique, la semaine dernière, de cinq Casques bleus – cinq soldats coréens – de la MANUTO. Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, ces jeunes soldats ont perdu leur vie entraînés par un torrent dans la zone d'Oecussi. Trois d'entre eux se sont noyés alors qu'ils s'efforçaient de porter secours à leurs compatriotes. Cet accident tragique nous rappelle les dangers auxquels les soldats du maintien de la paix sont confrontés chaque jour. Il nous rappelle les sacrifices que ces hommes et ces femmes sont prêts à consentir, et la dette que nous leur devons. Je voudrais une fois encore présenter nos très sincères condoléances au Gouvernement de la République de Corée et aux familles des victimes.

Je voudrais maintenant en venir à la présentation du rapport et en examiner les recommandations clefs, ainsi que la logique qui les sous-tend. Dans la plupart des informations que nous avons communiquées au Conseil de sécurité au cours de ces trois années et demie, d'abord sur Timor-Est et ensuite sur Timor-Leste, nous avons toujours été dans une situation où nous pouvions apporter des succès remarquables. Ceux-ci comprennent la mise en place d'une administration publique, les deux élections qui se sont déroulées dans la paix et l'indépendance de Timor-Leste, il y aura bientôt un an.

Malheureusement, le rapport que nous présentons aujourd'hui a un accent différent. Ce n'est pas le rapport général sur les progrès de la mise en oeuvre du mandat, qui sera prêt à la fin avril ou au début de mai, alors que la première année de la MANUTO touchera à sa fin, c'est plutôt un effort pour sonner l'alarme à un moment critique, pour informer le Conseil d'un certain nombre de nouveaux faits inquiétants et pour recommander en temps utile ce que nous considérons comme des ajustements réalistes et prudents de la réduction des contingents de la MANUTO, de façon à

refléter une situation changée sur le terrain et à protéger les investissements considérables que la communauté internationale a faits au Timor oriental.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le rapport du Secrétaire général signale que les succès remportés au Timor oriental semblent aujourd'hui menacés par deux types de faits nouveaux concernant la sécurité. Il s'agit d'abord des risques de troubles civils, tels que l'émeute destructrice survenue à Dili le 4 décembre dernier, qui est le plus important en date, bien que d'autres émeutes se soient également produites, notamment à Baucau en novembre.

Deuxièmement, il y a eu des soulèvements de groupes armés dans les zones rurales, surtout dans l'ouest du pays. Les actes les plus notables commis par ces groupes sont le massacre d'Ermera du 4 janvier et celui de Bobonaro du 24 février. Nous savons encore peu de choses sur ces groupes, mais il semble que leurs motivations soient à la fois politiques et criminelles et qu'ils puissent compter sur toute une variété d'appuis.

Le rapport signale ensuite les obstacles qui s'opposent à ce que nous nous reposions davantage sur la capacité timoraise de faire face à ces menaces. Ce type de tâche n'est pas le mieux adapté au Falintil-FDTL, en raison du mandat qui est le sien, de son matériel et de sa formation. De même, il ne sera pas réaliste pendant encore un an de proposer que la police nationale du Timor oriental (PNTL) assume un rôle notablement plus important face à ces problèmes particulièrement épineux de sécurité. Chercher trop tôt à dépendre de ces institutions ou chercher à en dépendre de façon inappropriée pourrait compromettre leur formation, créer de mauvais précédents et nuire à leur réputation au sein de la communauté.

Par ailleurs, les plans de réduction élaborés il y a neuf mois, à une époque où la situation était beaucoup plus paisible, feraient qu'il serait beaucoup plus difficile pour la MANUTO de donner aux institutions timoraises le temps nécessaire pour se développer pleinement.

Conformément aux plans initiaux de l'opération, une nouvelle réduction au milieu de cette année consisterait à retirer environ 750 membres des forces d'infanterie, essentiellement ceux qui se trouvent dans le sud-ouest. La composante militaire ne disposant actuellement que de 2 580 membres des forces d'infanterie, cette réduction correspond à un tiers

environ de la capacité même dont la MANUTO a besoin pour faire effectivement face aux groupes armés.

Il serait difficile de maintenir dans les zones rurales la présence régulière et fréquente indispensable pour obtenir des informations sur les menaces qui se développent. Cela entraverait la capacité de la MANUTO à concentrer ses forces pour faire face aux groupes qui présentent des menaces. La Mission pourrait se voir contrainte de faire des choix peu souhaitables; ainsi, si l'armée devait aider à faire face à une nouvelle émeute à Dili en août prochain, il faudrait alors sans doute déplacer des forces se trouvant dans l'ouest, ce qui laisserait la porte ouverte à des infiltrations par des groupes dangereux qui profiteraient de l'occasion, et ceci, en supposant que le niveau des problèmes reste le même; ceci ne tient pas compte du fait qu'une telle réduction pourrait entraîner de plus grands problèmes en envoyant un mauvais signal aux auteurs de troubles potentiels.

En ce qui concerne la police internationale, elle ne dispose plus actuellement de capacités de service d'ordre. En même temps, elle n'a pas les capacités de formation spécialisée nécessaires pour assurer une formation plus efficace, plus rapide et plus approfondie de ses homologues timorais.

C'est pour ces raisons que le rapport du Conseil de sécurité comprend deux types de recommandations :

Premièrement, le rapport propose un renforcement de la capacité de la Mission à appuyer la mise en place de la police timoraise. Ceci impliquera le recrutement d'un personnel apte à assurer une formation dans des domaines tels que les capacités de maintien de l'ordre, l'administration de la police, les finances, la logistique, la police technique et scientifique, les opérations tactiques, la sécurité des frontières, la police de proximité et une formation supplémentaire en matière de droits de l'homme. Le rapport propose de conserver un nombre plus important de conseillers auprès de la police dans les districts où la police timoraise a assumé la responsabilité des patrouilles. Qui plus est, la police de la MANUTO, en coordination avec les donateurs, travaillera également avec le Gouvernement pour élaborer sa stratégie de suivi des recommandations du rapport de la Mission commune d'évaluation.

Par ailleurs, en tant que mesure à court terme pour renforcer la capacité opérationnelle de la Mission

face à la menace que représentent les groupes armés, le rapport propose de reporter la réduction de la composante militaire et sa reconfiguration dans des domaines clefs, notamment en accroissant sa mobilité. Il pourrait être utile de noter que la dernière fois que l'opération de maintien la paix s'est heurtée à une activité armée importante, c'était il y a presque un an de cela, alors que l'opération comptait plus de 5 000 soldats. Le rapport souligne aussi qu'il est important de réduire les restrictions concernant la composante militaire des pays fournisseurs de contingents.

Enfin, le rapport propose le déploiement d'une unité de police déjà formée qui aiderait la Mission à faire face aux troubles civils et à maintenir l'ordre.

Je souhaiterais signaler que le rapport ne propose pas que l'on reporte la date de retrait de l'opération. Il ne propose pas non plus une nouvelle stratégie d'ensemble, stratégie qui continue d'être la mise en place d'une structure timoraise viable à même de maintenir la sécurité après le départ de la MANUTO. Mais une réduction prématurée de la Mission pourrait compromettre cette stratégie, car la situation en matière de sécurité pourrait se dégrader rapidement, et la mise en place des capacités timoraises pourrait en pâtir.

Si mes observations d'aujourd'hui, par la force des choses, ont porté sur les problèmes en suspens, je souhaite également appeler l'attention du Conseil de sécurité sur un fait nouveau important et positif. Il s'agit de la conclusion d'accords et de processus législatifs, au Timor oriental et en Australie, qui ouvriront la voie à l'exploitation des ressources minérales de la mer de Timor. La mise en valeur de ces ressources est d'une importance capitale pour l'avenir économique du Timor oriental. Mais l'espoir que ces progrès impliquent pourrait être sapé si l'on ne résout pas les questions de sécurité.

La décision que doit prendre le Conseil de sécurité est difficile. Comme je l'ai déjà dit, on ne sait pas grand-chose sur la taille, les sources d'appui et les motivations des nouveaux groupes qui représentent une menace au Timor oriental. Mais il apparaît déjà qu'ils ont une plus grande capacité que les forces de police régulières, qu'elles soient internationale ou timoraise.

En outre, les informations que nous continuons de recevoir ont plutôt exacerbé que soulagé nos préoccupations, notamment les informations obtenues depuis la publication du rapport, alors que la MANUTO s'efforçait de trouver les responsables de

l'attaque de Bobonaro, lorsque les Casques bleus étaient tombés sur un campement où se trouvait une quantité considérable de matériel militaire, notamment des armes à feu, près de 1 000 cartouches et des kits militaires.

Nous cherchons ici à donner au Conseil les renseignements dont il a besoin et les recommandations que nous jugeons opportunes. Compte tenu de l'expérience du passé, nous voudrions exhorter le Conseil à examiner les questions principales suivantes.

Dans une situation fragile mais peu claire, la communauté internationale doit-elle continuer à chercher une approche plus « minimaliste », approche qui avait d'abord été proposée lors de la période plus optimiste d'avant l'indépendance?

Ou, comme le laissent clairement entendre les experts militaires ici et à Dili, la communauté internationale doit-elle opter pour la prudence et faire l'effort supplémentaire que l'on suggère ici?

Ces recommandations reposent sur l'hypothèse qu'il est plus facile et moins onéreux de prévenir un problème que d'essayer de le rectifier après coup. Les dépenses seraient modestes par rapport au 1 à 2 milliards de dollars que la communauté internationale a dépensés au Timor oriental au cours des trois dernières années. Toutefois, nous croyons que cet effort supplémentaire permettrait de sécuriser l'investissement bien plus important qui a été fait à ce stade.

Les membres du Conseil de sécurité, ainsi que les fournisseurs de contingents et d'autres États Membres, ont déjà apporté une contribution remarquable au Timor oriental. Nous espérons que, face à ces exigences contradictoires, le Conseil de sécurité pourra continuer à veiller à ce que le Timor oriental obtienne les ressources et l'attention dont il a besoin, et qu'il mènera à bien les efforts extraordinaires qu'il a déployés jusqu'ici.

**Le Président** : Je remercie M. Guéhenno de son exposé.

**M. Valdés** (Chili) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'excellente façon dont vous menez nos travaux ce mois-ci. Je voudrais également, au nom de la délégation chilienne, vous remercier d'avoir convoqué la présente session pour examiner le rapport

du Secrétaire général, en date du 3 mars, sur la situation au Timor oriental. Nous remercions également M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien la paix, pour l'exposé qu'il nous a fait ce matin.

Nous souhaitons également exprimer nos condoléances au Gouvernement de la République de Corée à la suite de l'accident triste et déplorable, survenu le 6 mars dernier, qui a coûté la vie à cinq de ses ressortissants qui faisaient partie de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

En novembre dernier, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique pour examiner les progrès réalisés au cours des six premiers mois d'existence du Timor oriental en tant que pays indépendant, et nous nous sommes félicités de ces réalisations, même si nous avons identifié les problèmes qui se profilaient à l'horizon. Cependant, nous avons assisté à un revirement radical de la situation à partir du 4 décembre 2002. La gravité des troubles civils et les violences qui en ont résulté ont modifié la situation du pays en matière de sécurité.

C'est pourquoi nous prêtons une attention particulière aux événements qui sont mentionnés dans le rapport très détaillé du Secrétaire général. Dans la ville d'Atsabe, en janvier, cinq partisans de l'indépendance ont été tués, tandis que l'attaque d'un bus dans le district de Bobonaro a fait deux morts et cinq blessés; ces événements sont pour le moins inquiétants.

Nous craignons, nous aussi, la réapparition probable de milices et de groupes armés qui seraient en train de rétablir des bases sur le territoire du Timor oriental dans le but de déstabiliser le pays. Par ailleurs, nous sommes conscients que la situation des réfugiés en Indonésie – il en reste plus de 28 000 – constitue un autre facteur d'instabilité. À cet égard, nous accueillons avec intérêt les initiatives de réinstallation qui ont été exposées par le Gouvernement indonésien.

Nous mesurons également l'importance de tracer et de démarquer la frontière, et, à cette fin, nous prions instamment la Commission conjointe des frontières, qui réunit les Gouvernements est-timorais et indonésien, d'accélérer la mise en oeuvre de son plan de travail.

Nous partageons l'opinion que la mise en place d'une force de police nationale efficace, digne de confiance et bien considérée par la population est indispensable. Par conséquent, nous apprécions à leur juste valeur les travaux de la MANUTO, qui ont permis à la police nationale est-timoraise de déployer 2 530 agents dans 6 des 13 districts du pays. Cependant, nous croyons comprendre que ce processus est toujours en cours et que la police nationale n'est pas à même de faire face aux menaces les plus graves qui commencent à mettre en péril la sécurité.

Pour cette raison, nous pensons que les mesures proposées sont particulièrement judicieuses. Il s'agirait de mettre en place une unité de police internationale pendant un an; de poursuivre la formation intensive de la police; d'insister sur l'importance des droits de l'homme et de la primauté du droit dans le processus de développement et de certification; et de renforcer la surveillance et la présence de conseillers dans les districts où les responsabilités ont déjà été assignées.

Dans le domaine militaire, compte tenu des limites actuelles des forces de défense est-timoraises – effectifs extrêmement réduits, absence dans les secteurs occidentaux du territoire et nécessité d'accroître la mobilité aérienne et terrestre, entre autres choses –, nous jugeons appropriés les réajustements en deux temps de la stratégie et configuration militaires que la MANUTO propose.

Par ailleurs, nous pensons qu'il est très important, sur la base du rapport du Secrétaire général, d'étudier ces questions de très près et de les débattre en profondeur au niveau du Conseil, particulièrement en tenant compte de l'expérience des membres qui ont des contingents dans la région, cela afin que nous puissions définir par consensus des mécanismes destinés à régler la situation au Timor oriental en matière de sécurité. Nous sommes favorables à la proposition de suivre de très près les plans en cours d'élaboration, d'informer sans retard le Conseil de l'amélioration ou de la dégradation des conditions sécuritaires et de lui présenter des recommandations qui nous permettront de prendre les mesures appropriées à la situation.

Bien que préoccupés par la situation du pays, nous n'en rendons pas moins hommage au Président Gusmão pour tous les efforts qu'il a déployés depuis qu'il a pris les rênes du Gouvernement, en mai dernier. Nous apprécions à sa juste valeur son dynamisme et ses initiatives dans le domaine de la politique

extérieure, ainsi que l'appui qu'il apporte au système des Nations Unies et l'action qu'il mène dans ce cadre depuis que son pays est devenu État Membre de l'ONU en septembre dernier. Par ailleurs, nous avons appris avec plaisir la signature d'accords économiques entre le Timor oriental et l'Australie concernant l'exploitation des ressources naturelles est-timoraises.

À cet égard, nous voudrions profiter de la présence de M. Guéhenno pour l'interroger sur les activités entreprises ces derniers mois dans les différents domaines couverts par le plan de développement national. Nous savons que des progrès ont été enregistrés dans l'exécution des tâches prévues.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Je voudrais d'emblée remercier tout particulièrement le Secrétaire général de son rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental. Nous remercions également M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé sur le rapport et sur la situation actuelle au Timor oriental.

La communauté internationale a joué un rôle majeur s'agissant d'assurer la paix et la stabilité au Timor oriental. Notre mandat nous impose à tous de préserver ces résultats. L'évolution de la situation, ces trois dernières années, montre que le pays s'est engagé sur une voie qui l'a conduit à de formidables réussites et lui garantira développement, progrès et indépendance.

Le rapport du Secrétaire général – le deuxième qu'il soumet depuis l'accession du Timor oriental à l'indépendance – présente une importance particulière dans la mesure où il soulève des questions cruciales. Pour ce qui est de l'armée et de la sécurité, en particulier, il fait état des craintes que suscite la situation en matière de sécurité dans le pays. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général à cet égard. Les conclusions et recommandations du rapport sur la manière de réaménager les plans de la Mission sont donc particulièrement importantes.

À ce sujet, nous soutenons fermement la demande du Secrétaire général concernant le réaménagement de la Mission et la réduction de ses effectifs. Nous appuyons la stratégie militaire révisée qui vise à réajuster la composante militaire et à mettre en oeuvre un programme simplifié, en deux phases, de redéploiement du personnel, stratégie qui se terminerai en mai 2004. Nous appuyons également la

stratégie révisée relative à la composante de police et nous pensons, comme le dit le rapport, qu'une année de plus est nécessaire pour garantir des avancées supplémentaires et faire en sorte que la police est-timoraise soit en mesure d'assumer toutes ses responsabilités. Nous avons le sentiment que cette stratégie est sage et bien fondée.

Nous nous félicitons également de la coopération actuelle entre le Timor oriental et l'Indonésie dont le rapport fait état. Nous attendons maintenant la délimitation des frontières, qui devrait être achevée en juin prochain.

Puisque nous parlons des avancées réalisées au Timor oriental, il convient de souligner combien le facteur économique joue un rôle majeur dans le développement, et toute l'importance de fournir les ressources nécessaires si nous voulons assurer le développement économique et social. Nous prions donc instamment l'ensemble des donateurs de continuer à fournir une aide constante afin de permettre au pays de dépasser la phase actuelle de la reconstruction et d'aider le Gouvernement dans son action pour mettre en oeuvre son plan national de développement.

**M. Tafrov** (Bulgarie): Monsieur le Président, vous avez eu raison de choisir ce format pour la présente séance portant sur le rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2003/243) dans la mesure où la situation au Timor oriental montre des signes qui causent des inquiétudes, comme vient de le dire M. Jean-Marie Guéhenno, que je remercie également pour la présentation du rapport. Il est naturel que le Conseil se réunisse pour discuter des propositions qui nous sont soumises par le Secrétariat dans ce rapport spécial.

Je voudrais avant tout saluer la présence à la table du Conseil du Représentant permanent du Timor oriental, José Luis Guterres, et informer le Conseil que, le 20 janvier dernier, le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, Salomon Passy, a signé avec l'Ambassadeur Guterres l'acte d'établissement des relations diplomatiques entre la Bulgarie et le Timor oriental.

Je voudrais aussi exprimer les condoléances de mon pays au Gouvernement de la République de Corée pour la perte de cinq soldats coréens faisant partie de la MANUTO.

Comme l'a dit Jean-Marie Guéhenno tout à l'heure, jusqu'à maintenant on avait l'habitude de parler du Timor oriental sur un ton optimiste, malheureusement les événements de ces derniers mois concernant la situation en matière de sécurité dans ce jeune pays ne nous conduisant plus à tant d'optimisme. À notre avis, le Conseil de sécurité doit maintenant considérer cette situation en matière de sécurité, qui a empiré et qui va s'empirant, avec prudence.

D'autres orateurs avant moi ont mentionné les incidents à Dili le 4 décembre 2002, ceux de la région de la ville d'Atsabe du 4 janvier 2003, ainsi que de la région de Bobonaro, qui ont fait plusieurs victimes. Ces incidents sont de nature à compromettre les efforts de la MANUTO et des forces de l'ordre du Timor oriental visant à normaliser la situation dans le pays. Il importe que tous ces incidents soient élucidés, et que leurs organisateurs et auteurs soient traduits devant la justice. Il importe que des mesures appropriées soient prises à l'égard de menaces de la part d'anciens militaires et de bandes armées dans les régions éloignées, ainsi que pour lutter contre la criminalité.

La MANUTO est un instrument inappréciable pour la normalisation de la situation au Timor oriental. Nous voudrions donc saisir cette occasion pour remercier les hommes et les femmes de la MANUTO pour leur excellent travail.

Le rapport spécial du Secrétaire général envisage un rajustement de la stratégie de la MANUTO à la lumière des événements de ces derniers mois. Il nous semble que les conclusions du rapport sont logiques, et nous penchons en faveur de ces conclusions.

Mon pays, à titre bilatéral, essaie de contribuer à la normalisation de la situation au Timor oriental, ce jeune pays qui, avec raison, a fait la fierté de l'ONU. Nous envisageons de développer des programmes d'aide en matière d'armement pour ce pays dont l'armée et les forces de l'ordre naissantes ont un besoin urgent d'équipement.

Enfin, la communauté des donateurs doit continuer à être engagée à l'égard du Timor oriental. Un retrait des donateurs aurait un effet néfaste sur la stabilité acquise jusqu'à maintenant au prix d'efforts importants de la part de la communauté internationale.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est la première fois que ma délégation prend la parole au Conseil sur la question du Timor oriental depuis

l'accession de ce pays à l'indépendance en mai dernier. À l'époque, le Secrétaire général avait résumé les sentiments de tous les membres de l'ONU lorsqu'il avait dit au peuple du Timor oriental :

« Vous pouvez être fiers de ce que vous avez accompli. Le fait que votre petite nation soit devenue une source d'inspiration pour le reste du monde et qu'elle ait été au centre de notre attention est le plus bel hommage qui puisse vous être rendu. » (*communiqué de presse SG/SM/8243*)

Le Secrétaire général avait ajouté : « Bien que ce soit surtout votre détermination qui vous a conduits au succès, vous avez également reçu l'aide de nombreux amis du monde entier ».

Effectivement, le Pakistan est fier de sa contribution modeste à l'accession du Timor oriental à l'indépendance. Un de nos plus brillants diplomates, et mon prédécesseur durant le précédent mandat du Pakistan au Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Jamsheed Marker, a été le Représentant personnel du Secrétaire général pour le Timor oriental. L'Ambassadeur Marker a dirigé des négociations essentielles qui ont ouvert la voie à l'indépendance du Timor oriental.

Le Pakistan est aussi fier d'avoir été un des pays qui a fourni le plus grand nombre de troupes aux forces de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, qui a assuré le suivi de la transition du pays vers l'indépendance. Nous sommes heureux d'être encore présents au Timor oriental, dans le cadre de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Notre attachement à la paix, à la stabilité et à l'indépendance du Timor oriental ne faiblit pas. Nous sommes également fiers du rôle de chef de file que le Pakistan a joué au fil des années pour la promotion du droit des peuples à l'autodétermination. Nous avons souvent défendu ce droit alors que le monde avait oublié les promesses faites aux peuples qui luttent sous occupation et domination étrangères. Le Pakistan a aidé à maintenir la flamme de la liberté et de l'autodétermination, en particulier à l'ONU, depuis 50 ans.

Nous sommes donc heureux de voir qu'ont pu être réalisées les aspirations du peuple est-timorais. Nous souhaitons saisir cette occasion pour rappeler au Conseil ses autres promesses, qui n'ont pas été réalisées, et pour appeler le Conseil à faire montre de

constance et non pas de sélectivité dans ses décisions. Employons-nous également à régler la question du Jammu-et-Cachemire conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux promesses faites par ce Conseil au peuple cachemirien.

Dans ce contexte, je voudrais citer une remarque sur le Cachemire faite par un noble combattant de la liberté :

« Cela fait maintenant 50 ans qu'ils attendent de pouvoir exprimer leur propre détermination dans le cadre d'un plébiscite mandaté par les Nations Unies, juste après la partition entre l'Inde et le Pakistan ... Le moment est donc venu, avant que ce conflit n'allume une tragédie encore plus grande, pour que les parties s'arrêtent et respectent enfin la volonté du peuple du Cachemire, des Nations Unies et des pères fondateurs de ces deux grandes nations. Je demande donc à tous ceux qui aspirent à apporter la paix, la démocratie et la justice sociale dans cette région troublée de soutenir un plébiscite libre, juste et sans appel pour l'ensemble du peuple du Cachemire afin que le monde puisse enfin connaître et respecter ses aspirations longtemps retardées. »

Ce ne sont pas là les propos d'un Pakistanais, mais ceux de S. E. M. José Ramos-Horta, lauréat du prix Nobel de la paix et aujourd'hui Ministre des affaires étrangères du Timor oriental.

Le Timor représente un triomphe de l'autodétermination. On l'évoque à juste titre comme l'un des succès des Nations Unies. C'est pour cette raison que nous partageons la préoccupation exprimée dans cette salle sur les récents événements. Le Pakistan a toujours affirmé qu'aucune opération de maintien de la paix ne doit prendre fin avant d'atteindre les objectifs fixés dans son mandat. Tout en étant convaincus que la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) finira les tâches qui lui ont été confiées, la situation sécuritaire au Timor oriental est devenue sa considération prioritaire. Nous pensons que la réduction programmée de la Mission à l'heure actuelle ne serait pas souhaitable. Et, de ce fait, le Pakistan, en tant que membre du Conseil de sécurité et contributeur de contingents à la MANUTO, appuie pleinement les recommandations du Secrétaire général de retarder la réduction jusqu'en décembre 2003.

Nous soutenons également les ajustements des composantes militaire et de police, tels que proposée par le Secrétariat. En outre, le Pakistan estime que la communauté internationale, notamment la communauté des donateurs, et les voisins du Timor oriental, doivent aider son gouvernement et son peuple à améliorer la situation économique. La reprise économique dans le pays est fondamentale pour rétablir l'espoir et créer la stabilité. Le Pakistan se félicite en particulier de la coopération institutionnelle croissante entre les Gouvernements de l'Indonésie et du Timor oriental. Nous croyons fermement que les liens croissants entre ces deux pays représentent la garantie la plus sûre de la paix au Timor oriental et de la prospérité dans toute la région. Nous exhortons les deux pays à continuer de renforcer leurs relations bilatérales.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le Secrétaire général a pris un engagement, au nom de nous tous, l'an dernier à Dili, vis-à-vis du peuple et du Gouvernement du Timor oriental. Il a déclaré :

« Permettez-moi de vous assurer que l'indépendance ne signifiera pas la fin de l'engagement du monde à votre égard. Les Nations Unies resteront. Vos amis dans le monde entier continueront de vous soutenir. Nous travaillerons tous ensemble pour que les premières années de l'indépendance soient des années de stabilité et de progrès. »

Le Pakistan insiste pour que nous tenions cet engagement.

**M. Thomson** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno pour son exposé et exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour le rapport sur lequel il est basé. Nous pensons qu'il est utile que le Secrétariat sonne l'alarme comme le Secrétaire général adjoint l'a dit, en cas de nécessité. Que nous approuvions ou non les conclusions, c'est un autre problème, mais il est tout à fait juste d'exprimer sa préoccupation sur la situation, lorsque le Secrétariat le juge nécessaire.

Je voudrais centrer mes observations sur le Timor oriental, en particulier sur les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la configuration des forces militaires et de police là-bas. Mais, avant de le faire, je m'associe aux autres orateurs pour exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple de la République de Corée.

Comme les orateurs précédents, le Royaume-Uni reconnaît pleinement l'importance de veiller à ce que les investissements faits par la communauté internationale et les acquis obtenus par le peuple et le Gouvernement du Timor ne soient pas perdus. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, qui indique dans son rapport que de récents problèmes sécuritaires au Timor oriental et la façon dont ils ont été gérés ont renforcé la position de ceux qui veulent apporter des ajustements à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), et nous sommes d'accord sur le fait que des changements doivent y être apportés. Nous appuyons donc pleinement les mesures évoquées au paragraphe 22 du rapport du Secrétaire général (S/2003/243).

J'ai suivi avec attention la description faite par le Secrétaire général adjoint Guéhenno de la situation sécuritaire actuelle, mais nous ne sommes toujours pas convaincus que les problèmes de sécurité au Timor oriental, tels qu'ils se présentent aujourd'hui, justifient le maintien de forces de stationnement de la paix au niveau actuel jusqu'en décembre 2003. Nous pensons que dans le cadre des plans de réduction actuels, il y aurait encore des effectifs appréciables pour faire face aux actes de petits groupes armés. Mais nous voudrions explorer la faisabilité d'une nouvelle programmation de la réduction de la force de maintien de la paix, de manière moins radicale que celle proposée dans le rapport du Secrétaire général, et nous attendons avec intérêt d'étudier plus attentivement ce point.

S'agissant des propositions pour une stratégie de police révisée, nous sommes d'accord pour estimer que le renforcement des capacités de la police au Timor doit être prioritaire. Nous voudrions examiner favorablement les recommandations du Secrétaire général visant à reprogrammer la réduction de l'opération de police des Nations Unies, sous réserve de clarifications sur certaines des recommandations. Nous examinerons ces clarifications avec le Secrétariat.

Dans le même ordre d'idées, nous voudrions avoir d'autres informations sur les incidences budgétaires des propositions du Secrétaire général.

**M. Pujalte** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général pour le rapport spécial sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), et exprimer notre

gratitude à M. Guéhenno pour l'avoir présenté au Conseil.

Avant de parler du rapport, je voudrais présenter les condoléances du peuple et du Gouvernement mexicains au peuple et au Gouvernement de la République de Corée à la suite de la perte des cinq Casques bleus coréens des Nations Unies.

S'agissant du rapport, je voudrais dire qu'il constate l'importance d'un suivi par le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation sur le terrain et d'une vigilance sur le danger de susciter des espoirs irréalistes pouvant conduire à l'échec de ce qui constitue jusqu'à présent une réussite des Nations Unies. Au cours des derniers mois, nous avons noté des actes de violence qui ont quelque peu affecté les progrès du Timor oriental dans ses efforts visant à consolider son statut de nation. Mais le Mexique est convaincu que les autorités du Timor oriental, sous la direction du Président Gusmão et avec l'appui de la communauté internationale, pourront faire face à cette situation et surmonter ces obstacles de la meilleure façon possible.

Mon pays réaffirme sa reconnaissance à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour le travail accompli et souhaite offrir au chef de la MANUTO, l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, son appui pour qu'il puisse s'acquitter pleinement de son mandat.

Le Mexique souscrit aux objectifs de renforcement de la sécurité sur tout le territoire du Timor oriental, d'amélioration de la coordination entre la police internationale et les organismes de sécurité nationaux, et de consolidation des activités de la police nationale face aux désordres civils.

Au cours de l'étape de reconstruction après le conflit, il importe de renforcer la sécurité pour garantir un climat favorable au développement du pays. Comme l'indique à juste titre le rapport du Secrétaire général (S/2003/243), le chômage et l'absence de formation et de perspectives d'avenir facilitent le recrutement de jeunes pour commettre des actes de violence. Le Mexique est d'avis que la sécurité pourrait être renforcée en travaillant, entre autres, sur les points suivants : premièrement, constitution d'une police locale efficace; deuxièmement, mise en place d'un système de justice indépendant; troisièmement, renforcement de l'État de droit et des institutions

nationales; et, quatrième, promotion et protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La collaboration entre le Timor oriental et tous ses voisins, en particulier l'Indonésie, est fondamentale. La conclusion de l'accord sur la démarcation de la frontière et le règlement de la situation des anciens membres des milices et des réfugiés du Timor oriental demeurés au Timor occidental constituent des questions prioritaires. Répondre à ces problèmes, notamment, contribuera à améliorer la situation dans la région frontalière où se sont produits les principaux actes de violence.

Vu les faiblesses structurelles constatées en matière de sécurité, en particulier dans la région frontalière, il est nécessaire de déterminer si les actes survenus ces derniers mois sont suscités par des motifs politiques, s'il existe un lien entre eux, s'ils font partie d'une campagne orchestrée, ou s'il s'agit d'actes désespérés de personnes anxieuses de recouvrer d'anciens privilèges ou des influences perdues, ou peut-être s'ils voient dans les attaques armées une activité lucrative florissante.

À cet égard, l'avis partagé par les Gouvernements du Timor oriental et de l'Indonésie, à savoir que les actes de violence ne s'inscrivent pas dans une politique officielle et qu'il s'agit tout au plus d'éléments indonésiens ou est-timorais agissant pour leur propre compte, représente un élément positif. La détention de personnes armées dans le district de Liquica semble l'avoir confirmé.

Au vu de ce tout ce qui précède, le Mexique analysera en son temps les propositions relatives au renforcement de la capacité d'intervention des organes chargés de la sécurité du Timor oriental, en tenant compte de l'objectif ultime qui est de garantir le transfert effectif des responsabilités au Gouvernement est-timorais et de consolider les capacités du nouvel État d'assurer sa viabilité.

Nous sommes préoccupés de lire dans le rapport du Secrétaire général que la menace terroriste pèse sur le Timor oriental. Il conviendrait donc de déterminer s'il s'agit d'une menace concrète et quelles mesures ont été, le cas échéant, adoptées pour y faire face. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier l'obligation qu'ont tous les États et, par conséquent, les forces sous commandement de l'ONU de protéger les droits humains de toutes les personnes dans la lutte contre le

terrorisme, comme le prévoit l'Assemblée générale dans sa résolution 57/219 adoptée en décembre dernier.

La communauté internationale doit maintenir l'engagement manifesté jusqu'ici à l'égard du Timor oriental. L'ONU, pour sa part, doit continuer à appuyer les autorités du nouvel État dans ce processus. Il est donc primordial de définir clairement, dans cette entreprise, les responsabilités et les compétences partagées entre, d'une part, la composante militaire et policière de la MANUTO et, d'autre part, la force de défense et la police nationale du Timor oriental, ainsi que la coordination de leurs activités. De même, il est important que l'ONU réaffirme son engagement à l'égard de l'administration de la justice au Timor oriental ainsi que son plein appui au travail réalisé par le Groupe des crimes graves de la MANUTO. Le Mexique considère que la lutte contre l'impunité doit être une priorité.

Pour terminer, nous souhaitons réaffirmer l'appui du Gouvernement et du peuple mexicains au Gouvernement et au peuple est-timorais, ainsi que leur confiance que l'évolution de la situation continuera d'être couronnée de succès.

**M. Williamson** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, Jean-Marie Guéhenno, de son exposé fort utile.

Avant de passer aux propositions que nous venons d'entendre, je voudrais faire deux observations. Premièrement, les États-Unis s'associent aux condoléances adressées à la République de Corée à la suite du tragique accident au cours duquel cinq de leurs soldats de la paix sont morts par noyade au Timor oriental la semaine dernière. Le contingent coréen a accompli un travail remarquable au sein de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et nous pleurons la mort de ces hommes valeureux. Deuxièmement, sur une note plus positive, nous félicitons les Gouvernements du Timor oriental et de l'Australie d'avoir mener à bien les négociations sur un accord relatif au partage des revenus tirés des ressources en gaz et en pétrole de la mer de Timor. Cette réussite est de bon augure pour les deux pays et c'est un pas très encourageant pour l'avenir économique du Timor oriental.

Comme nos collègues présents dans cette salle, les États-Unis s'engagent à aider le Timor oriental au moment où il poursuit son chemin pour devenir un État viable, sûr et prospère. C'est pourquoi le

Gouvernement américain a accordé une aide de 82 millions de dollars au peuple du Timor oriental dans le cadre de son assistance bilatérale ces trois dernières années et 400 millions de dollars à la MANUTO et à l'opération qui l'a précédée durant la même période. Les États-Unis souhaitent que le Timor oriental réussisse, et le Gouvernement américain n'épargne aucun effort pour y contribuer. Malgré les actes de violence isolés, les progrès réalisés au Timor oriental ont été considérables, comme l'a établi le rapport de novembre dernier du Secrétaire général (S/2002/1223) et comme l'a indiqué ce matin le Secrétaire général adjoint Guéhenno. Nous prenons acte en particulier de ce que la coopération accrue entre le Timor oriental et l'Indonésie est particulièrement encourageante.

Nous avons examiné avec soin les recommandations faites dans le rapport approfondi du Secrétaire général (S/2003/243), daté du 3 mars. Nous partageons la préoccupation manifestée par d'autres face aux incidents violents qui se sont produits ces trois derniers mois et nous sommes attristés par les plus de 10 décès qui en ont résulté. Ces actes de violence sont toujours préoccupants. Nous convenons que la situation sécuritaire au Timor oriental s'est sensiblement modifiée. Le rapport fait état de deux fusillades impliquant une quarantaine d'hommes armés. Ces événements sont inquiétants mais nous sommes quelque peu réconfortés par le fait qu'ils sont d'une ampleur relativement limitée.

Nous savons que des rumeurs signalent la présence d'autres hommes en armes embusqués dans le maquis, mais ces allégations semblent heureusement non fondées. Nous prenons note que le mandat de la MANUTO confié à la police, et non pas aux soldats de la paix, la responsabilité principale de faire face aux incidents en matière de sécurité intérieure, comme ceux survenus récemment. C'est là une juste répartition des activités. C'est à la police qu'il revient de s'attaquer à la violence intérieure. Les soldats de la paix peuvent fournir un appui à la police, mais notre objectif doit consister à ne le faire qu'en dernier recours, sans que cela aille de soi. Nous ne voyons pas de raison impérative de marquer une pause dans la réduction des effectifs des soldats de la paix, pause qui verrait en fait l'addition de 1 000 soldats au niveau des effectifs actuels. Nous ne voyons pas comment une force de maintien de la paix de 2 780 membres – le total de ses effectifs en juillet 2003, en fonction de la réduction actuelle – ne serait pas capable de collaborer avec la

police pour venir à bout d'un petit nombre de bandits ou d'anciens miliciens. Si on nous présentait des arguments convaincants, nous serions alors prêts à envisager un ajustement plus modeste dans ce domaine.

Ce serait une bonne nouvelle qu'un certain nombre de soldats de la paix parviennent à résoudre ce problème par leurs propres moyens. Nous aimerions croire que le fait de suspendre cette réduction résoudrait les incidents de sécurité isolés. Il est tentant de croire que des effectifs suffisamment nombreux peuvent apporter une réponse avisée à ces violences isolées. Mais les chiffres ne semblent pourtant pas être la vraie question. Des incidents récents se sont produits avec les effectifs actuels de 3 900 soldats. Il n'y a aucune raison de croire que le maintien de ces effectifs mettra fin aux incidents. Si nous bloquons les effectifs militaires lorsqu'il y a des incidents et si des incidents se produisent toujours en décembre, ne nous dira-t-on pas encore une fois qu'il convient de maintenir ces effectifs au chiffre de 3 900?

Nous appuyons une réorientation de la force de maintien de la paix pour mieux répondre à la menace actuelle. Des unités pourraient se concentrer davantage sur la recherche des auteurs de ces attaques armées récentes et se déployer des zones à faible risque vers des zones à risque plus élevé. Des efforts ont été déployés à cet égard, mais on pourrait faire davantage. En outre, les États-Unis pensent qu'il convient de se concentrer davantage sur le renforcement de la capacité policière. Les soldats de la paix quitteront finalement le Timor oriental, mais la police nationale restera sur place. Une dépendance totale vis-à-vis des soldats de la paix n'aide pas à renforcer directement les capacités du Timor oriental. Il ne serait pas prudent ni sage de prétendre le contraire. Si la police est jugée incapable de s'acquitter de ses fonctions, il convient alors de nous concentrer sur la formation policière. Telle est notre tâche; telle est la mission de la MANUTO.

Nous notons que le rapport contient des suggestions en vue d'un ajustement des délais de transfert de l'autorité en matière de police et d'un remaniement de la formation policière. Une autre idée à retenir serait d'envisager de geler la réduction des contingents de police civile des Nations Unies. Ces propositions concernant la composante policière de la MANUTO sont très utiles, mais le Secrétariat donne peu d'explications ou de détails à ce sujet. Il serait utile d'obtenir des détails supplémentaires sur ce qui ne

va pas dans le programme actuel de la police civile des Nations, sur ce que comporterait un programme de restructuration et sur les coûts de ces changements.

Nous aimerions demander au Secrétariat de revenir au Conseil de sécurité avec une proposition révisée qui se concentrerait sur le renforcement de la police. Le rapport pourrait également comprendre des recommandations sur la réorientation des forces de maintien de la paix et, peut-être, également un léger ajustement des effectifs des soldats de la paix. En examinant les modifications à apporter à la MANUTO, nous devons nous laisser guider par l'objectif fondamental de la Mission. Il convient de se souvenir que la MANUTO n'a pas pour objectif de délivrer le Timor oriental de tous ses problèmes, mais de s'assurer que le Timor oriental est en mesure de faire face à ses propres problèmes. Son autonomie et son indépendance constituent un objectif en soi.

Permettez-moi de répéter que les États-Unis ont une foi inébranlable dans le Timor oriental et dans son avenir. Le Gouvernement américain s'est engagé à aider le peuple de ce jeune pays à bénéficier des privilèges et des responsabilités qui vont de pair avec cette indépendance si durement acquise. Nous continuerons d'appuyer leurs efforts afin de développer une société libre, sûre et prospère. Et, parmi nos autres contributions, nous nous sommes engagés à travailler par l'entremise de la MANUTO à cette fin. Nous partageons les objectifs de l'excellent rapport présenté aujourd'hui par le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno. La communauté internationale, le Conseil de sécurité et la MANUTO doivent demeurer déterminés à aider le Timor oriental. Ce ne sont pas les objectifs fixés qui font difficulté, mais la manière de les atteindre. Nous pensons qu'une préoccupation plus exclusive de renforcer la police est la réponse la plus appropriée aux événements récents.

**M. Pleuger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée m'associer aux autres délégations et exprimer mes condoléances à la République de Corée pour les événements tragiques de la semaine dernière.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son dernier rapport sur la situation au Timor-Leste (S/2003/243), ainsi que le Secrétaire général adjoint de son exposé. Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général au Timor oriental, Kamallesh Sharma, et son équipe pour leur excellent travail. De même, nous applaudissons le

peuple du Timor oriental et ses représentants pour les réalisations positives obtenues jusqu'à présent au Timor oriental. En outre, l'Allemagne loue et appuie les efforts déployés par le Gouvernement du Timor oriental, sous le Président Gusmão, de concert avec l'Organisation des Nations Unies, pour consolider des institutions politiques encore fragiles et pour soutenir l'état de droit et les institutions démocratiques tout en bâtissant la nouvelle nation.

En dépit des réalisations de ces trois dernières années et des progrès continus, il reste des tâches importantes à accomplir dans les mois et années à venir. La construction de capacités propres au Gouvernement du Timor oriental dans les domaines militaire et policier est l'un des plus grands défis. L'urgence de la tâche a été soulignée par les émeutes de Dili, le 4 décembre dernier.

Je pense que nous convenons tous que la situation sécuritaire au Timor oriental demeure particulièrement inquiétante pour le Gouvernement et pour la communauté internationale, comme cela a été souligné dans le rapport du Secrétaire général. Notre propre évaluation est la suivante : la situation sécuritaire s'est effectivement détériorée dans une certaine mesure depuis trois mois. Néanmoins, les incidents ont eu une portée plutôt limitée et seules un petit nombre de personnes sont impliquées. En outre, nous avons entendu les rumeurs selon lesquelles d'anciennes milices ou des groupes armés pourraient essayer de saper la stabilité de la nouvelle nation mais, jusqu'à présent, il semble qu'il y ait peu de preuves à l'appui de ces rumeurs.

Nous avons réfléchi avec soin aux recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général, en particulier à la proposition de maintenir les effectifs actuels du contingent de maintien de la paix jusqu'en décembre 2003 pour réagir aux problèmes récents en matière de sécurité. Je voudrais signaler que le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) confère à la police, et non pas aux soldats de la paix, la principale responsabilité en matière de gestion des incidents sécuritaires internes. Nous ne sommes pas convaincus du bien-fondé de cette proposition mais pour le moment, nous préférons nous en tenir au plan prévu dans la résolution 1410 (2002).

Selon le mandat de la MANUTO, les soldats de la paix ne devraient prêter main-forte que dans le cas où

les capacités de la police s'avéraient insuffisantes ou si elles venaient à s'épuiser. Nous ne sommes pas convaincus que ce soit le cas aujourd'hui. C'est pourquoi nous aimerions savoir s'il ne serait pas possible de concentrer tous nos efforts sur le renforcement des capacités de la police du Timor oriental en réorientant notamment le programme de formation policière afin de mieux répondre aux nouveaux défis apparus ces derniers mois. Dans ce contexte, nous sommes prêts à examiner une proposition raisonnable tendant à marquer une pause dans le plan de réduction des effectifs de la composante policière. Cependant, nous aimerions d'abord avoir un débat approfondi sur les insuffisances du programme de formation actuelle de la police et nous voudrions en savoir davantage sur les coûts additionnels que cela impliquerait.

Qui plus est, et en ce qui concerne la force de maintien de la paix elle-même, nous nous demandons s'il ne serait pas possible de réorienter cette force pour qu'elle réponde mieux aux défis au lieu de maintenir les effectifs à un niveau plus élevé que le niveau initial prévu à l'origine. Les agents de la paix pourraient notamment être redéployés des zones à faible risque vers des zones à risque élevé et leur mobilité pourrait être accrue.

Pour conclure, nous ne sommes pas convaincus de la nécessité actuelle d'abandonner la voie définie l'année dernière dans la résolution 1410 (2002). Nous aimerions examiner et analyser davantage la situation et envisager toutes les possibilités qui s'offrent à nous avant de modifier les résolutions qui existent déjà.

Néanmoins, je tiens à souligner que notre objectif clair reste un Timor oriental stable et démocratique, indépendant de toute assistance internationale. Nous devons par conséquent être constamment prêts à adapter notre stratégie pour faire en sorte que ce succès si proche puisse se concrétiser.

**M. Konuzin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ma délégation voudrait tout d'abord s'associer aux expressions de condoléances à l'occasion de la mort des soldats de la paix de la République de Corée.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de sa présentation du rapport spécial du Secrétaire général et du complément d'information qu'il nous a donné sur l'évolution récente de la situation au Timor oriental.

Nous tenons à exprimer notre préoccupation face à l'aggravation de la situation en matière de sécurité dans le pays. L'accroissement du nombre et de l'ampleur des incidents violents constitue un véritable signal d'alarme, et les informations selon lesquelles d'anciens miliciens mettent sur pied des groupes armés, établissent des bases et aménagent des caches d'armes à des fins de déstabilisation méritent une enquête immédiate et approfondie. Si ces informations sont confirmées, les composantes militaire et policière de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) devront, avec la force de défense du Timor oriental et la police, prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour neutraliser efficacement les menaces que cela représente. Nous sommes également préoccupés de ce que ce regain d'activité des groupes armés soit peut-être le fait d'éléments mus par des considérations politiques.

Nous sommes d'accord avec la conclusion du rapport, à savoir que le fort taux de chômage, en particulier chez les jeunes, et le problème toujours non réglé des réfugiés sont des facteurs déstabilisateurs ayant des répercussions non seulement sur le développement économique mais également sur la sécurité.

À cet égard, nous demandons à la composante civile de la MANUTO de faire son possible pour aider les autorités timoraises à mettre en oeuvre une politique sociale et économique éclairée permettant de créer des emplois, d'éliminer la pauvreté et de relever l'infrastructure.

L'aide non démentie de la communauté des donateurs est à cet égard de la plus grande importance. Nous espérons que la conjonction des efforts de l'Indonésie et du Timor oriental et l'appui de la Mission d'appui des Nations Unies permettront prochainement de régler la question des 28 000 réfugiés restant sur le territoire indonésien.

Nous sommes prêts à examiner soigneusement les points du rapport portant sur la restructuration et le redéploiement de la MANUTO et sur une révision du calendrier de réduction des effectifs militaires et de renforcement de sa composante de police. Il nous semblerait toutefois utile d'examiner une fois de plus si nous disposons des réserves supplémentaires pour renforcer l'efficacité des activités de toutes les composantes de la Mission, tant pour assurer la

sécurité que pour fournir la formation et l'aide voulues aux structures timoraises de maintien de l'ordre public.

**M. Belinga-Eboutou** (Cameroun) : Je voudrais à mon tour remercier le Secrétaire général pour l'excellente qualité de son rapport spécial sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) qui vient de nous être présenté.

Je tiens également à dire toute notre appréciation à M. Jean-Marie Guéhenno, le Secrétaire général adjoint, pour son exposé clair et précis et pour son vibrant plaidoyer. Je salue la présence parmi nous ce matin du Représentant permanent du Timor oriental, l'Ambassadeur Guterres. Je me réjouis de la décision de nos deux pays d'établir des relations diplomatiques, décision qui sera formalisée dans les tout prochains jours.

Je voudrais, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, exprimer les condoléances et la sympathie du Cameroun à la République de Corée, à l'occasion de la perte tragique de cinq de ses ressortissants faisant partie du contingent coréen de la MANUTO.

Le rapport intervient fort à propos, au moment approprié, et je tiens à dire sans ambages que le Cameroun souscrit sans réserve aux recommandations contenues dans les paragraphes 19 à 34 de la section III de ce rapport.

La République démocratique du Timor-Leste est pupille des Nations Unies et l'une des fiertés du Conseil de sécurité.

Nous avons souligné à plusieurs reprises dans le passé que la sécurité et la stabilité de cette jeune démocratie constituaient le préalable à son développement économique et social. Les défis nombreux que les nouvelles autorités timoraises ont à relever dans les domaines de l'éducation, de la reconstruction et de la relance économique, de la lutte contre le chômage endémique qui frappe ce pays ou du renforcement des capacités ne pourront être relevés que si la sécurité intérieure et extérieure de ce pays est assurée et si les institutions démocratiques surmontent avec succès les tentatives de déstabilisation dont elles font l'objet.

Il est évident aujourd'hui que les anciennes milices ont toujours une grande capacité de nuisance et qu'elles ont engagé ces derniers mois la reconstitution de réseaux clandestins qui ont clairement pour objectif de mettre en péril la démocratie timoraise.

Les mesures préconisées par le Secrétaire général, notamment celles qui visent à suspendre la réduction des effectifs de la composante militaire de la MANUTO jusqu'en décembre 2003 pour faciliter le redéploiement massif de ces forces à la frontière avec l'Indonésie, sont bienvenues. De même, la mise en place d'une unité internationale de police anti-émeute est fort judicieuse, lorsqu'on se souvient des débordements liés aux événements de décembre 2002.

Il est également clair qu'à ce stade, les forces de police du Timor Leste ont encore un besoin urgent d'une assistance technique de haut niveau, et ma délégation soutient la proposition de porter le nombre de ces experts de haut niveau de 100 à 200.

L'aspect du renforcement de la coopération en matière de sécurité entre l'Indonésie et le Timor-Leste est un aspect important de la stratégie de la MANUTO. Nous encourageons les deux pays à finaliser rapidement la démarcation de leur frontière commune. Mais surtout, nous appuyons le projet des autorités indonésiennes de déplacer les réfugiés timorais vers d'autres provinces éloignées de la frontière timoraise.

Mon pays en appelle aux donateurs bilatéraux et multilatéraux, afin qu'ils appuient sans délai cette initiative. Les camps de réfugiés sont le terreau sur lequel s'alimentent les milices qui y recrutent les personnes qu'elles utilisent pour perpétuer l'insécurité au Timor oriental.

Comme je l'ai déjà souligné, la République démocratique du Timor oriental est l'une des plus belles réussites du Conseil de sécurité et des Nations Unies. Faisons en sorte que ce succès perdure et que le Timor oriental vive dans la paix à l'intérieur de frontières sûres, et s'attèle à la tâche immense de reconstruction et de développement qui lui permettra d'assurer à son peuple le progrès économique et social.

Mon pays voudrait enfin réaffirmer son soutien à la MANUTO, au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, et à toute son équipe civile et militaire. Tous nos encouragements vont, en cette période difficile, aux autorités timoraises, et notamment au Président Xanana Gusmão et au Premier Ministre Marti Alkatiri.

**M. Duclos** (France) : À mon tour, je voudrais remercier l'Ambassadeur Guéhenno de son exposé très complet.

Je voudrais présenter mes condoléances à la République de Corée pour la perte de cinq de ses soldats de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport du Secrétaire général. Comme lui, nous estimons primordial de rester vigilants. La situation demeure fragile, mais il faut en même temps bien cerner la nature de la menace pour déterminer la réponse à y apporter. À l'intérieur du pays, le risque est réel que des affrontements comme ceux de décembre 2002 éclatent de nouveau à Dili ou que des incidents plus limités aient lieu en province. Mais sur ses frontières extérieures, il nous semble que le nouvel État, le Timor oriental, n'est pas véritablement menacé. Les relations avec Jakarta se sont normalisées; les membres des milices installées au Timor occidental semblent, selon nous, largement démobilisés.

Partant de ce constat, la meilleure réponse à apporter consiste sans doute à développer les capacités timoraises de maintien de l'ordre. Les recommandations du Secrétaire général dans ce domaine sont particulièrement bienvenues, et nous les soutenons pleinement. Il est prioritaire de mener un effort accru de formation de la police timoraise. Le Secrétariat pourrait-il nous donner des précisions sur la politique de recrutement et de formation de la police timoraise?

Comme notamment les représentants du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Allemagne l'ont indiqué, la question de l'adaptation de la composante militaire de la MANUTO est autre. Nous avons des interrogations sur la remise en question du rythme prévu de décroissance des effectifs, de 2 780 hommes aujourd'hui à 1 750 à la fin de l'année. La vocation des Casques bleus n'est pas de maintenir l'ordre. Ce rôle doit revenir à des policiers et, autant que possible, à des policiers timorais. Nous faisons par ailleurs confiance au commandement de la Mission des Nations Unies pour redéployer, aussi efficacement que possible, ses effectifs, des secteurs les plus calmes vers les plus délicats, en particulier les abords de la Ligne de coordination tactique. De telles adaptations, selon nous, devraient permettre de préserver ce qui reste l'un des plus beaux succès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Zhang Yishan** (Chine) (*parle en chinois*) : Avant ma déclaration officielle, je voudrais exprimer

nos condoléances à la République de Corée pour la perte de cinq de ses Casques bleus, ainsi qu'à leurs familles affligées.

La délégation chinoise remercie le Secrétaire général pour son rapport spécial et le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, pour son exposé.

Depuis que le Timor oriental a accédé à l'indépendance, l'évolution générale de ce pays a été encourageante. Le Gouvernement a mené toutes sortes d'efforts d'édification de la nation, et ce, de façon méthodique. Sur le plan intérieur, il s'efforce de mettre en place une participation démocratique reposant sur de larges assises; sur le front diplomatique, il a établi et élaboré activement des relations amicales et une coopération avec tous les pays du monde, en particulier ceux de la région. La Chine note avec satisfaction que le Timor oriental et l'Indonésie cherchent à établir des relations de bon voisinage qui auront des effets positifs sur la stabilité à long terme du pays et de la région.

La Chine remercie la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) de son rôle d'appui. Nous continuerons à appuyer ses travaux.

Au cours des derniers mois, cependant, le Timor oriental a connu de la violence et des attaques armées, ce qui constitue une menace pour la sécurité nationale de ce jeune pays et inquiète la communauté internationale et le Conseil de sécurité. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que ces incidents et cette évolution de la situation ont des conséquences alarmantes sur le pays qui en est aux premières phases de son développement politique et économique.

La Chine trouve cette situation préoccupante. La sécurité et la stabilité sont des conditions préalables à l'édification d'une nation et à son développement. La reconstruction économique et sociale en cours au Timor oriental, conformément aux aspirations de la communauté internationale, dépendra de la mise en place d'une stabilité à long terme et d'un environnement sécuritaire en constante amélioration. En dernière analyse, elle dépendra des efforts que fera le peuple est-timorais lui-même. Toutefois, comme l'expérience d'autres pays et d'autres régions l'a montré, la communauté internationale et l'ONU doivent fournir l'aide nécessaire à ce processus afin que la situation se stabilise et que le pays renforce ses capacités. Ceci est d'une importance cruciale, voire indispensable.

En vertu du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, la MANUTO a joué un rôle positif, aidant les autorités du Timor oriental à s'atteler à la tâche de renforcement des capacités. Après avoir soigneusement analysé les recommandations du Secrétaire général, la Chine convient, si nécessaire, de ré-examiner, avec souplesse, les plans de réduction et les ajustements appropriés, afin de créer les conditions qui permettront à la MANUTO de s'acquitter de son mandat.

La communauté internationale a contribué à l'indépendance du Timor oriental. Elle s'est également engagée à aider ce jeune pays à entreprendre sa reconstruction et son développement durable. Bien que nous soyons fiers des progrès réalisés à ce jour, nous devons également continuer à honorer, en toute responsabilité, nos engagements pour aider le Timor oriental à relever les défis auxquels il est confronté. La Chine appuie depuis longtemps l'indépendance du Timor oriental, et elle continuera d'appuyer les efforts que fait son peuple pour maintenir la stabilité nationale. Nous continuerons aussi à fournir une aide à la mesure de nos possibilités.

**M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) :** Pour commencer, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé sur le rapport (S/2003/243) et lui dire combien je me réjouis qu'il ait tiré à temps le signal d'alarme face au changement de la situation. Par ailleurs, je m'associe à mes collègues pour présenter mes condoléances à la République de Corée pour la perte de ses soldats de la paix au Timor oriental.

Il y a moins d'un an, la communauté internationale célébrait dans la joie la naissance d'une nouvelle nation. Après plusieurs années de lutte, la République démocratique du Timor oriental voyait enfin le jour en tant qu'entité politique indépendante sous le patronage de l'Organisation des Nations Unies, démontrant ainsi la puissance de la communauté internationale dès lors qu'elle décide de défendre le droit de la raison contre la force brutale et l'injustice. Je suis ravi de voir assis à ma droite le Représentant permanent du Timor oriental, mon bon ami l'Ambassadeur Guterres.

Tous, nous avons eu – et nous continuons d'avoir – pleinement confiance en l'avenir du Timor oriental malgré les nouvelles alarmantes qui sont récemment parvenues de ce pays. En effet, personne ne pensait que les choses se dérouleraient sans aucun

problème ou que la paix et la stabilité règneraient en toute quiétude, ce qui, visiblement, n'est pas le cas actuellement.

Nous sommes d'avis que la communauté internationale doit continuer d'aider le Timor oriental avec le même dévouement et, ce faisant, permettre au peuple est-timorais de consolider la liberté et l'indépendance si durement acquises. Le fait que la communauté internationale reste attachée au Timor oriental marque le triomphe de sa volonté collective.

Le rapport spécial sur le Timor oriental que le Secrétaire général a soumis au Conseil donne matière à de profondes préoccupations, compte tenu de ce que la situation en matière de sécurité se dégrade au Timor oriental. La fragilité relative des forces de sécurité et leur inaptitude à rétablir l'ordre sont très alarmantes. Les activités des anciennes milices et les preuves crédibles qui figurent dans le rapport donnent tout lieu de s'inquiéter. Nous pensons qu'une responsabilité particulière incombe aux pays voisins s'agissant de maîtriser et de réprimer ce type d'activités, car il pourrait en résulter une situation extrêmement indésirable. Nous prions instamment les Gouvernements est-timorais et indonésien de promouvoir des relations de bon voisinage.

Face à la situation qui règne désormais, le Conseil de sécurité sera contraint à terme de réaménager les plans de réduction des effectifs qui devaient être prochainement mis en oeuvre. Cependant, cela doit être fait avec circonspection et prudence. À cet égard, la délégation angolaise appuie pleinement les propositions présentées dans le rapport dont le Conseil de sécurité est saisi. En effet, les événements récents justifient pleinement ce choix.

Le plan de réaménagement proposé contient des mesures raisonnables, qui visent à promouvoir la stabilité et à donner aux services de sécurité est-timorais le temps nécessaire pour qu'ils soient prêts à s'acquitter de leurs tâches. Ainsi, le rapport propose, s'agissant du maintien de l'ordre, une stratégie révisée qui prévoit la création d'une force de police professionnelle au Timor oriental, facteur essentiel de la consolidation de l'État démocratique. Nous sommes satisfaits des progrès accomplis jusqu'ici dans la constitution d'une force de police est-timoraise compétente, et nous percevons parfaitement les préoccupations que cette proposition soulève, à savoir qu'il est nécessaire d'intensifier la formation,

d'améliorer l'aptitude de la force à contenir les désordres civils dans les villes, et de renforcer la capacité de la police à faire face aux menaces des groupes criminels et armés dans les zones rurales et dans la région de la ligne de coordination tactique. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation le long de la ligne de coordination tactique et par l'influence que l'ancienne milice conserve dans cette zone si sensible.

Ma délégation est d'avis que l'Organisation des Nations Unies doit tout mettre en oeuvre pour aider l'Indonésie à réinstaller, dans les plus brefs délais, le plus grand nombre possible de ces anciens réfugiés qui mettent gravement en péril la paix et la stabilité au Timor oriental. Par ailleurs, nous pensons que les autorités indonésiennes doivent faire tout leur possible pour juguler les activités anti-timoraises dans la région frontalière et dans l'Ouest du Timor.

En conclusion, nous réaffirmons notre soutien aux conclusions contenues dans le rapport du Secrétaire général. De plus, nous estimons que la communauté internationale doit impérativement prendre des engagements supplémentaires à l'égard du Timor oriental afin que les énormes investissements réalisés jusqu'à présent sur les plans politique et humain ne s'évanouissent pas en fumée. Nous soutenons pleinement la proposition de reporter le plan de réduction des effectifs tant que nous n'aurons pas l'assurance que la situation en matière de sécurité au Timor oriental pourra être réglée par les Timorais eux-mêmes et que leurs voisins ne joueront pas un rôle plus actif pour freiner les activités de déstabilisation contre le jeune État. Nous nous associons à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une aide bilatérale destinée à renforcer l'action de la MANUTO, notamment dans les domaines cruciaux que sont la défense, la police et la justice.

Enfin, nous réaffirmons notre entière confiance au peuple est-timorais, convaincus que, comme par le passé, il parviendra, avec le soutien et la solidarité de la communauté internationale, à surmonter les moments difficiles.

**Mme Menéndez (Espagne) (parle en espagnol) :** Tout d'abord, nous adressons nos condoléances aux Gouvernements et au peuple de la République de Corée suite au décès de leurs ressortissants qui servaient au sein de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de son rapport spécial (S/2003/243) et à M. Guéhenno de son exposé sur la question du réaménagement du programme qui prévoit la réduction des effectifs de la Mission.

Nous déplorons la multiplication et l'intensification des violences ces derniers mois. Bien que leurs causes soient variées, de tels actes soulignent l'importance de créer au Timor oriental une police et des forces armées capables de préserver la sécurité et la stabilité du pays, ainsi que de faire respecter l'état de droit. Il est crucial que les Gouvernements indonésien et est-timorais coopèrent entre eux et avec la MANUTO, sur tous les plans.

Plusieurs questions demeurent fondamentales et leur solution contribuera à instaurer un environnement plus sûr. Premièrement, il faut qu'un accord sur la délimitation des frontières soit atteint d'ici au 30 juin. Deuxièmement, il importe de régler les questions du rapatriement et de la réinstallation des réfugiés qui se trouvent actuellement en Indonésie. Troisièmement, il est indispensable que tous les auteurs de crimes graves soient traduits en justice.

Nous pensons qu'il est nécessaire de réajuster le plan de réduction des effectifs de la MANUTO en conformité avec la résolution 1410 (2002), comme le propose le Secrétaire général, afin de maintenir efficacement la sécurité à court terme et de préparer les institutions du Timor oriental afin qu'elles puissent pleinement assumer leurs responsabilités à l'avenir. En conséquence, nous soutenons la stratégie militaire révisée en deux phases que propose le Secrétaire général, qui s'achèvera avec le transfert à la force de défense du Timor-Leste des responsabilités en matière de défense, le 20 mai 2004. Pour terminer, nous appuyons également la stratégie révisée des activités de maintien de l'ordre, tel que proposée par le Secrétaire général, afin de veiller à ce que la passation de pouvoirs ait lieu à un rythme compatible avec la stabilité tout en tenant compte du désir légitime du Gouvernement du Timor oriental de se charger dès que possible des questions de sécurité.

**Le Président :** Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Guinée.

Je voudrais moi aussi présenter tout d'abord les sincères condoléances de ma délégation au Gouvernement de la République de Corée et aux familles éplorées, suite à la disparition tragique des

cinq soldats coréens de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Je voudrais ensuite exprimer l'appui de ma délégation au rapport du Secrétaire général, et adresser mes remerciements à M. Jean-Marie Guéhenno pour la bonne présentation qu'il vient d'en faire.

La naissance de la République démocratique du Timor oriental, le 20 mai 2002, a suscité une lueur d'espoir pour un avenir meilleur des populations est-timoraises, longtemps victimes des vicissitudes de l'histoire. Les nombreux incidents armés et troubles publics qui, depuis novembre dernier, émaillent l'actualité dans ce pays, tempèrent hélas notre optimisme et amoindrissent l'espoir ainsi suscité. La gravité de ces événements constitue une invite à notre Conseil à réfléchir aux dispositions à prendre pour éviter la remise en cause des précieux acquis obtenus après trois longues années d'efforts ardues de la part de la communauté internationale.

Le sentiment d'inquiétude qui s'est emparé des populations, à un moment où le pays vit une étape cruciale de son développement politique et économique, est on ne peut plus préoccupant. Ma délégation estime, à cet égard, que les enquêtes appropriées doivent être menées avec diligence pour déterminer les causes du climat d'instabilité et lui trouver la solution qu'il convient. Nous sommes d'avis que la toute première mesure à prendre est de mettre rapidement sur pied les capacités requises en matière de sécurité, pour préserver et renforcer les acquis des trois dernières années.

La résolution 1410 (2002), que notre Conseil a adopté à l'unanimité le 17 mai 2002, a assigné à la MANUTO un mandat spécifique qui consiste à assurer, à titre intérimaire, l'application des lois et la sécurité publique; à contribuer au développement de la police nationale; et à prêter son concours au maintien de la sécurité intérieure et extérieure du Timor oriental. Ce mandat mérite plus que jamais d'être soutenu avec vigueur, en cette période où les menaces à la stabilité et à la sécurité du pays se précisent de plus en plus.

C'est pourquoi nous souscrivons entièrement aux recommandations du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne le plan simplifié de déploiement en deux phases de la composante militaire jusqu'à mai 2004 et le renforcement de la capacité opérationnelle de la police de la MANUTO, pour faire face aux

désordres civils et pour améliorer l'aptitude de la police est-timoraise à contenir de tels désordres.

Toutefois, nous sommes d'accord que cette démarche ne doit pas exclure la révision des plans, en fonction de l'amélioration ou de la détérioration sensible du climat général de sécurité. En outre, ma délégation voudrait souligner la nécessité pour les dirigeants et la population du Timor oriental d'adhérer pleinement aux mesures ci-dessus indiquées, en vue de relever valablement le défi. Nous encourageons également les parties indonésienne et est-timoraise à poursuivre les négociations pour la conclusion d'un accord définitif sur le tracé de la frontière, de manière à éviter les frictions éventuelles et à renforcer les relations de confiance entre les deux pays.

Ma délégation souhaiterait enfin se faire l'écho de l'appel lancé aux donateurs pour un soutien plus accru au Timor oriental dans les secteurs fondamentaux de la défense, de la police, de la justice et de la répression de la délinquance. Elle est convaincue que ceci viendra conforter l'action menée par la MANUTO et contribuera à l'instauration, dans un proche avenir, de la paix et de la stabilité qui sont les fondements d'un développement durable du pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Timor oriental, à qui je donne la parole.

**M. Guterres** (Timor oriental) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, mon gouvernement vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil. Nous vous remercions d'avoir convoqué la présente séance et de nous donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Le Timor oriental souhaite remercier le Secrétaire général pour ce rapport spécial, complet et opportun, sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2003/243). Nous remercions le Secrétaire général de sa détermination à veiller à ce que les buts et objectifs de la résolution 1410 (2002) du Conseil de sécurité soient réalisés dans les délais qu'elle avait fixés.

Nous exprimons notre profonde gratitude au Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, pour les commentaires qu'il vient de faire ce matin. Nous exprimons aussi notre reconnaissance, pour sa

direction et ses avis, au Représentant spécial, l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, ainsi qu'au Représentant spécial adjoint, qui est ici avec nous aujourd'hui. Leurs travaux ont été extrêmement précieux à tous les niveaux, et notamment pour le développement et le renforcement des infrastructures, de l'administration publique et des capacités des forces de maintien de l'ordre.

Nous nous associons également aux délégations qui ont exprimé leurs sincères condoléances au Gouvernement de la République de Corée pour la mort des jeunes soldats survenue tout récemment à Oecussi.

Nous notons tout particulièrement que les ajustements proposés par le Secrétaire général pour réaménager le calendrier de réduction des effectifs ne reflètent pas un changement dans la conception générale de l'opération liée à la MANUTO, dans la date prévue de son retrait ou dans son objectif ultime, qui est de créer un État viable au Timor oriental, avec des capacités adéquates en matière de sécurité.

Le Timor oriental réitère sa profonde reconnaissance pour le soutien, la compréhension et la patience du Conseil de sécurité, de la MANUTO et des pays donateurs. Grâce à leur aide et à leur soutien, nous avons effectivement fait beaucoup en quelques mois seulement. Nous comptons encore sur leur appui dans tous les domaines, en particulier pour fournir le soutien financier et technique nécessaire à nos forces de police et de défense.

Il n'est pas véritablement surprenant que divers groupes favorables aux milices et opposés au Timor oriental, basés de l'autre côté de la frontière, continuent leur agitation et persistent à provoquer des troubles et la violence au Timor oriental. Notre lutte pour l'indépendance a été difficile et a duré plusieurs décennies. Quelques anciens miliciens, qui n'acceptent pas l'indépendance, la démocratie et la liberté – que ce soit en Indonésie ou au Timor oriental – n'ont pas abandonné. Leurs récentes attaques terroristes dans la zone frontalière, en janvier et février, reflètent un plan coordonné visant à déstabiliser le Timor oriental et à détruire une nation créée avec l'aide du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. Hier encore, la population timoraise dans la région d'Atabae a capturé un autre ancien milicien, armé d'un fusil SKS. Mais la République démocratique du Timor oriental reste absolument convaincue que ce terrorisme et l'ingérence criminelle extérieure ne réussiront pas à

s'imposer. Le Conseil des ministres procède actuellement à l'examen de conventions de lutte contre le terrorisme, qui nous aideront à appliquer la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Le rapport du Secrétaire général (S/2003/243) prend note des progrès significatifs réalisés dans les relations bilatérales entre le Timor oriental et l'Indonésie. Le renforcement des relations avec nos voisins reste une priorité majeure. Nous apprécions la coopération continue et la bonne volonté du Gouvernement de l'Indonésie. Nous espérons continuer dans cette voie en ce qui concerne nos négociations sur les frontières et le traitement des questions de réfugiés et autres. Les relations avec l'Indonésie sont aujourd'hui fraternelles et excellentes.

Il y a quelques semaines, le Groupe des crimes graves, créé durant le mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, a mis en accusation d'anciens hauts responsables militaires indonésiens. Vu le caractère délicat de cette question, le Président Xanana Gusmão et le Premier Ministre Mari Alkatiri ont envoyé une délégation de haut niveau conduite par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération, M. Ramos-Horta, transmettre aux autorités indonésiennes les préoccupations et la position officielle du Timor oriental. Comme dans tout pays démocratique, l'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie au Timor oriental. Tout en respectant la décision de l'autorité judiciaire au Timor oriental, le gouvernement cherche également, de concert avec le Gouvernement indonésien, de meilleurs moyens de faire triompher la justice et la vérité. Nous réaffirmons notre ferme conviction que la réconciliation et l'apaisement auront un impact positif sur les relations entre le Timor oriental et l'Indonésie.

Le Timor oriental maintient également de bonnes relations avec l'Australie. Les négociations difficiles sur l'exploitation du pétrole et du gaz dans la mer du Timor vont bientôt aboutir. Au niveau mondial, le Timor oriental continue de développer de bonnes relations avec tous les pays. Nous sommes honorés de faire partie de la communauté des nations, et nous sommes devenus membre du Mouvement des pays non alignés, le mois dernier, à Kuala Lumpur.

Au plan interne, le Timor oriental s'efforce de mettre au point et d'établir des lois et institutions démocratiques nécessaires pour assurer la justice et la sécurité. Nous n'avons que quelques mois d'existence.

Nous avons besoin de plus de juges, d'avocats, de personnel formés et d'installations pénitentiaires, ainsi que de personnel de police et militaire qualifié. Mais nous restons convaincus que le dynamisme, l'engagement démocratique et la volonté du peuple timorais nous permettront de continuer d'avancer dans ce domaine. En outre, nous savons que nous pouvons compter sur l'aide continue de la communauté internationale pour réaliser ces objectifs, tant au plan bilatéral qu'à travers l'ONU.

Le Timor oriental apprécie la sagesse dont ont témoigné les membres du Conseil de sécurité en faisant en sorte que la résolution 1410 (2002) prévoie une réévaluation constante des besoins en matière de sécurité et une réduction programmée des effectifs. Le Secrétaire général continue de réévaluer l'application du processus de réduction de la MANUTO pour qu'elle réponde de façon réaliste à la situation sur le terrain. Nous estimons en particulier que les ajustements introduits dans cette réduction renforceront au maximum l'efficacité de la Mission s'agissant d'aider le Timor oriental à faire face à de très graves menaces qui se posent en permanence à sa sécurité. Le Gouvernement du Timor oriental soutient vivement la réévaluation, les recommandations et les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général.

Le Gouvernement du Timor oriental travaille, dans les limites de ses propres ressources, à atteindre l'objectif d'assurer un environnement sûr et stable au futur développement et à la stabilité du pays. La contribution de la MANUTO à ce processus est importante et doit se poursuivre aux niveaux requis alors que les forces de sécurité du Timor tentent d'atteindre leur plein développement.

Le Premier Ministre Mari Alkatiri a récemment discuté avec le Représentant spécial Kamallesh Sharma du contenu du rapport spécial du Secrétaire général au Conseil de sécurité et exprimé son plein appui aux propositions qui y figurent. Le Premier Ministre a souligné en particulier l'importance cruciale des propositions liées au renforcement des moyens de police par une formation accrue et par la fourniture d'équipements supplémentaires. Il a remercié le Secrétaire général de la proposition visant à déployer une unité internationale, assurant ainsi le temps nécessaire pour que ces mesures portent leurs fruits. Le Premier Ministre a d'autre part pleinement soutenu la proposition d'observer une pause dans la réduction de la composante militaire de la MANUTO et le

renforcement de ses capacités pour mener des opérations face aux incidents du type observé à Ermera et, récemment, à Atabae.

Les propositions avancées dans le rapport du Secrétaire général représentent une réponse mesurée, bien réfléchie et équilibrée face aux nouveaux périls qui menacent de déstabiliser la situation sécuritaire du pays. Ces menaces pourraient mettre en danger les investissements substantiels faits dans le passé, tant par la communauté internationale que par le Gouvernement du Timor.

Le Premier Ministre a également promis de trouver, avec l'aide des pays donateurs, l'appui budgétaire requis pour le développement accéléré de la force de police nationale par le recrutement et la formation de 500 officiers de police supplémentaires qui, à l'issue de leur formation, feraient fonction de points de contact avec les groupes armés. Naturellement, ces officiers auraient besoin d'être équipés d'une façon qui leur permette de faire face efficacement à la nature et à la portée du type d'armes utilisées par les groupes armés. Le Gouvernement de la République démocratique du Timor oriental prendra, en temps opportun, les mesures nécessaires à cet égard.

Par ailleurs, il existe une exigence claire de veiller à ce que la réduction de la composante militaire de la MANUTO et le manque des capacités nécessaires dans la police ne conduisent pas à une mise à l'épreuve prématurée de ces capacités par les groupes armés. Dans le même temps, il est également très important que le Timor oriental soit protégé contre la réelle possibilité que des forces armées ne mettent à l'épreuve les capacités d'autodéfense du nouvel État après le départ de la MANUTO. Les propositions actuelles figurant dans le rapport spécial du Secrétaire général, ainsi que les actions qui seront prises par le Gouvernement du Timor oriental, répondent de façon équilibrée aux deux exigences.

Je voudrais terminer en sollicitant l'appui de tous les membres du Conseil de sécurité aux recommandations figurant dans le rapport spécial du Secrétaire général. Nous voudrions une fois encore réaffirmer notre ferme attachement à la promotion de développement durable, de la stabilité, de la sécurité, de la primauté du droit et du respect des droits de la personne.

**Le Président** : Je remercie le représentant du Timor oriental pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Santa Clara Gomes** (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer mes condoléances au Gouvernement et au peuple de la République de Corée à la suite de la mort tragique de cinq soldats au Timor oriental.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité en vue de l'examen du rapport trimestriel spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2003/243). Le rapport permet aux États Membres de suivre de près les faits récemment survenus et de se tenir informés des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la résolution 1410 (2002).

Jusqu'ici, le Timor oriental a constitué une réussite remarquable tant pour l'Organisation des Nations Unies que pour la communauté internationale. Ces trois dernières années, nous avons assisté à un changement en profondeur dans le pays, et les ravages causés par le conflit ont fait place à la paix, à l'édification des institutions et à la mise en place des bases de la prospérité future. Le Timor oriental est maintenant un fier Membre de l'ONU, après avoir bénéficié de son appui dans l'édification de la nation.

Il n'a jamais été envisagé que cet appui serait de durée illimitée. Au contraire, il était prévu depuis le début que l'ONU accomplirait les tâches dont elle était chargée dans le pays dans des délais raisonnables. Nous sommes heureux que le Secrétaire général, dans son rapport, considère que la mission peut être menée à bien dans les délais prévus. Cela confirme bien qu'en dépit de tous les imprévus – qu'aucune planification, si complète soit-elle, ne peut parfaitement prévoir – l'effort international considérable déployé jusqu'ici a produit les résultats escomptés.

Mais la conclusion encourageante tirée par le Secrétaire général, qui se fonde sur un examen approfondi de l'évolution de la situation dans le pays, devrait nous obliger à prendre en compte toutes ses recommandations. Aussi remarquable que soit sa réussite, le Timor oriental reste fragile, et nous

assistons malheureusement à une nette augmentation de la fréquence et de l'ampleur des incidents en matière de sécurité, dont certains ont un caractère terroriste. Ceci n'avait pas été prévu initialement, et la réduction proposée des effectifs de la MANUTO n'avait pas pris en compte cette évolution de la situation. Étant donné que le transfert des pouvoirs a été envisagé pour mai 2004, le Secrétaire général propose à présent une restructuration de la composante militaire et l'adoption d'une nouvelle approche en deux phases pour son mandat afin de préparer le nouveau pays à mieux faire face aux menaces existantes. Il propose également le renforcement de la capacité opérationnelle de l'élément de police internationale. Ce sont des mesures à court terme pour promouvoir la sécurité et, en même temps, accroître l'efficacité et la rapidité de la formation de la police est-timoraise.

En tant que l'un des principaux fournisseurs de contingents de la MANUTO, nous appuyons ces recommandations, qui nous paraissent tout à fait raisonnables au vu des changements intervenus dans la situation. Nous les appuyons également parce qu'elles visent à empêcher toute inversion de la tendance positive dont nous sommes fiers et parce que nous sommes convaincus que, si nous fléchissions, tant le pays que l'ONU auraient beaucoup de peine à rétablir la situation. Enfin, nous devons prendre note que les ressources financières additionnelles nécessaires sont assez modestes par rapport à l'investissement à grande échelle auquel nous avons consenti ces dernières années.

Comme par le passé, le Portugal demeurera attaché à la consolidation et au développement du Timor oriental, ainsi qu'aux efforts de l'ONU à cette fin. Je suis convaincu que le Conseil de sécurité n'hésitera pas, lors de cette étape finale, à garantir par ses décisions une fin heureuse à cette expérience qui a connu jusqu'ici un plein succès.

**Le Président** : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Dauth** (Australie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, comme c'est la première fois ce mois-ci que je me présente devant le Conseil de sécurité, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil au cours de ce mois difficile. Il est heureux pour nous tous que la

présidence soit entre des mains aussi fermes et fiables. En outre, je tiens à exprimer les condoléances de ma délégation et de l'Australie à la République de Corée pour la perte tragique de vies humaines qu'elle a subie au Timor oriental ces derniers jours.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance publique consacrée à une question d'intérêt fondamental pour mon pays. Je tiens également à remercier mon ami, le Secrétaire général adjoint Guéhenno, de l'exposé qu'il a fait aujourd'hui sur la situation sécuritaire actuelle et sur les propositions tendant à geler la force de maintien de la paix de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

En outre, j'exprime ma gratitude aux aimables mentions faites lors du débat d'aujourd'hui aux négociations récemment menées à terme entre mon gouvernement et le Gouvernement est-timorais pour préparer la voie à l'exploitation des précieuses ressources pétrolières de la mer du Timor. Comme le savent les membres du Conseil, conformément aux dispositions du Traité sur la mer de Timor, 90 % des revenus provenant de la zone d'exploitation conjointe du pétrole reviendra au Timor oriental. Ceci, bien entendu, constituera un élément capital dans la promotion de la stabilité et de la prospérité du Timor oriental, à laquelle – il va sans dire – mon gouvernement est profondément attaché.

Nous sommes néanmoins gravement préoccupés par les incidents récemment survenus en matière de sécurité au Timor oriental. Ils montrent que la transition du Timor oriental vers le statut d'État indépendant demeure difficile et qu'elle exige l'attention et l'appui continus de l'ONU et des États concernés. À notre avis, ces incidents ont été principalement suscités par des motifs criminels et par des facteurs internes de caractère politique, économique et social. Certains incidents ont impliqué des personnes et des groupes qui ont tiré parti à leurs propres fins d'événements survenus spontanément. D'autres avaient des motifs politiques et ont impliqué le recours à la violence à des fins politiques. D'autres encore procédaient probablement du règlement de vieux comptes. La faiblesse des capacités en matière d'application de la loi ont fait que certains incidents ont dérapé.

Ce sont toutes des questions liées à l'application de la loi, au plan tant de la prévention que de l'enquête.

Nous ne disposons d'aucune preuve tangible que les récents incidents seraient inspirés de l'extérieur, même si des signes montrent que certaines des personnes impliquées étaient d'anciens membres de milices basés au Timor occidental. Nous prenons note que des membres de haut rang du Gouvernement est-timorais ont rejeté l'idée que ces incidents étaient inspirés de l'extérieur. L'Australie est fermement d'avis que la police des Nations Unies et le Service de police du Timor oriental – et non la force de maintien de la paix – devraient être les acteurs principaux dans le règlement des questions de sécurité intérieure.

C'est dans ce contexte que l'Australie est d'avis que l'évolution récente de la situation intérieure au Timor oriental ne justifie pas un gel des effectifs de la force de maintien de la paix pour le moment. Nous craignons qu'un gel ne réponde pas à la question plus urgente de la création d'une capacité est-timoraise d'application des lois et puisse en détourner l'attention.

Il est impératif que la MANUTO remédie à l'insuffisance des capacités de police du Timor oriental et aux faiblesses de la police des Nations Unies. Les incidents récents en matière de sécurité montrent clairement que l'application de la loi représentera un défi constant pour le Timor oriental, y compris au-delà de la période couverte par le mandat de la MANUTO. Nous appuierons donc un gel temporaire des effectifs de la police des Nations Unies et un calendrier révisé de la passation des pouvoirs de la police de l'ONU au Timor oriental. Ceci permettrait une réorientation majeure de l'approche adoptée par la police des Nations Unies et une réorientation des ressources, afin de se concentrer de façon plus attentive et plus systématique sur l'édification des capacités du service de police du Timor oriental.

Nous sommes également d'avis que le rapport final de la mission commune d'évaluation sur la police, publié la semaine dernière, fournit le cadre nécessaire à un nouvel effort de l'ONU visant au renforcement de la police. L'Australie souhaite apporter une vigoureuse contribution à ces efforts, et nous encourageons d'autres pays intéressés à faire de même.

Si l'Australie n'appuie pas un gel dans la réduction des effectifs de la force de maintien de la paix, nous admettons que la sécurité représente un problème continu. Nous ne voudrions pas que la communauté internationale envoie involontairement, à des éléments de l'intérieur du Timor oriental, un

message selon lequel notre attention et notre attachement à la sécurité au Timor oriental sont en train de fléchir.

L'Australie appuie en conséquence un ralentissement de la réduction des forces de maintien de la paix par rapport à ce qui est envisagé, pour veiller à ce que l'engagement de la communauté internationale vis-à-vis du Timor oriental soit bien compris. Nous nous féliciterions d'une proposition de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un ajustement moins draconien du calendrier et des effectifs prévus concernant la réduction des forces de maintien de la paix. Néanmoins, nous réaffirmons que cette démarche ne fonctionnerait que si elle se conjugue à un effort soutenu et vigoureux pour faire face aux lacunes existantes dans les capacités policières du Timor oriental.

L'Australie reconnaît l'importance de veiller à ce qu'une détérioration de la situation sécuritaire ne sape les réalisations importantes de l'Organisation au Timor oriental. Dans le même temps, nous tenons aussi à ce que la MANUTO et les pays intéressés appliquent les réponses qui s'imposent pour répondre à ces problèmes actuels. L'Australie demeure, quant à elle, résolue à aider l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement est-timorais pour qu'ils répondent efficacement aux défis actuels et assurent la transition du Timor oriental vers un État jouissant de la sécurité et autosuffisant.

**Le Président :** Je remercie le représentant de l'Australie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Percaya** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole ce mois-ci, permettez-moi de commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2003.

Je voudrais également exprimer les condoléances de mon Gouvernement au Gouvernement de la République de Corée pour les décès tragiques des cinq membres de la force de maintien de la paix du Timor oriental.

Ma délégation prend note du rapport du Secrétaire général qui décrit l'évolution récente au

Timor oriental et les défis que le Gouvernement et le peuple du Timor oriental doivent relever, en particulier en ce qui concerne toutes les questions liées à la sécurité.

Néanmoins, permettez-moi tout d'abord de signaler les améliorations considérables qui ont eu lieu dans nos relations bilatérales avec le Timor oriental depuis l'année dernière. La convocation d'une réunion trilatérale entre l'Indonésie, le Timor oriental et l'Australie, ainsi que la première réunion ministérielle du Dialogue du Sud-Ouest du Pacifique, ont déjà permis de poser les fondements d'un cadre de coopération qui promet de renforcer nos relations. Depuis la première réunion de la Commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale en octobre 2002, plusieurs réunions techniques et contacts de suivi, y compris des visites aux niveaux tant officiel que privé, ont largement contribué à améliorer nos relations sur la base de la réconciliation, du respect mutuel et de l'ouverture sur l'avenir.

En outre, nous considérons que l'ouverture de l'ambassade du Timor oriental à Jakarta est un pas concret qui facilite les consultations et les relations de coopération entre nos deux pays. Cette initiative devrait beaucoup contribuer à promouvoir de manière durable les relations amicales qui existent entre nos deux pays, de même que notre coopération mutuelle. Quant à elle, l'Indonésie répondra à ce développement positif dans un avenir très proche. En conséquence, j'aimerais souligner que les relations entre l'Indonésie et le Timor oriental se sont épanouies à tous les niveaux. Je crois fermement que ceci mérite le vif appui du Conseil et de la communauté internationale.

Mon gouvernement souhaite exprimer sa profonde inquiétude, ainsi que ses condoléances au Gouvernement et au peuple du Timor oriental, au sujet des incidents sécuritaires qui se sont produits ces derniers mois. En fait, nous estimons que nous devrions y faire face de manière vigilante et scrupuleuse. Il est également indispensable que nous évitions d'employer des termes ou de faire des références qui ne reflètent pas correctement la situation sur le terrain. De même, nous devons éviter de tirer des conclusions basées sur des données aussi incomplètes. Une telle approche ne servirait qu'à aggraver la situation et pourrait faire le jeu de certains groupes ou parties qui en tireraient avantage. Cela ne servirait pas le plus grand bien des deux pays, ni nos relations

grandissantes qui se fondent sur un respect mutuel et une perspective progressive.

Je tiens à assurer le Conseil que le processus de réconciliation qui a fait progresser nos relations bilatérales l'année dernière se poursuit. En conséquence, nous sommes déçus de constater que le rapport du Secrétaire général fait encore allusion à l'implication de milices soutenues de l'extérieur dans les incidents qui se sont déroulés au Timor oriental. En fait, le blâme devrait tomber sur la MANUTO qui fait délibérément preuve d'ignorance dans la manière dont elle cherche à protéger la population des criminels.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer qu'il convient de ne pas laisser ces incidents malheureux perturber les relations grandissantes et prometteuses qui s'établissent entre le Timor oriental et ses voisins. L'Indonésie continue de soutenir l'édification d'un Timor oriental vigoureux, uni et démocratique.

**Le Président :** Je remercie le représentant de l'Indonésie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Haraguchi** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir convoqué la présente séance sur la situation au Timor oriental. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, de la présentation du rapport spécial du Secrétaire général.

Permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents pour exprimer mes sincères condoléances aux familles des cinq soldats de la paix de la République de Corée qui ont perdu la vie la semaine dernière en servant la cause de la paix au Timor oriental.

Je vais concentrer aujourd'hui ma déclaration sur la nécessité de réexaminer la réduction des effectifs de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Jusqu'à présent, la participation internationale au Timor oriental a été une réussite. Beaucoup d'efforts ont été déployés et beaucoup a été fait pour consolider la paix et édifier cette nation. Il est donc important de poursuivre ces efforts afin d'achever avec succès le mandat de la MANUTO d'ici le mois de juin de l'année prochaine, comme prévu.

Toutefois, le Gouvernement japonais est préoccupé, tout comme le Secrétaire général, par les changements que nous avons pu observer dans la situation sécuritaire interne au Timor oriental depuis novembre et décembre 2002. Nous reconnaissons également en général la nécessité d'aménager la configuration de la mission de maintien de la paix en fonction des changements intervenus dans l'environnement sécuritaire, tant pour la réussite du mandat que pour la sécurité des soldats de la paix.

S'agissant des observations et des propositions figurant dans le rapport spécial du Secrétaire général, mon gouvernement partage son évaluation, à savoir que la force de police timoraise ne dispose toujours pas de la capacité de répondre efficacement aux troubles ou incidents civils commis par des groupes armés de l'ampleur que nous avons connue récemment au Timor oriental. Par conséquent, il est souhaitable de prendre des mesures spéciales dans le secteur de la police et nous appuyons les propositions tendant à consolider la présence de la police civile internationale et à augmenter l'aide à la force de police timoraise.

D'autre part, il y a apparemment des points de vue différents entre gouvernements s'agissant des mesures proposées relatives à la composante militaire de la MANUTO. De telles divergences semblent découler d'évaluations diverses sur les incidents récents et la situation sécuritaire dans la zone frontalière, ainsi que sur le rôle que pourraient éventuellement jouer les forces de défense timoraises. Si le plan de réduction des effectifs devait être modifié comme cela est proposé, les pays fournisseurs de contingents devront aménager leur propre calendrier de déploiement. Cela ne sera pas aisé et demandera beaucoup de temps et d'efforts de leur part. Si la participation internationale sur le terrain devait se prolonger plus que nécessaire, non seulement ce ne serait pas souhaitable pour la communauté internationale, mais, en outre, cela entraverait le processus d'autonomisation du Timor oriental. Mon gouvernement espère qu'une décision qui tienne compte de tous ces facteurs et qui soit acceptable par toutes les parties concernées sera prise rapidement.

Mon gouvernement appuie pleinement la recommandation selon laquelle la MANUTO devrait promouvoir de meilleures relations avec la population du Timor oriental et de meilleures capacités d'information du public afin de renforcer chez celui-ci la compréhension du rôle de la composante militaire et

de réfuter les campagnes de désinformation éventuelles. À cet égard, je voudrais signaler que l'unité de génie japonaise s'est efforcée d'établir de bonnes relations avec le peuple timorais par le biais de différentes initiatives d'assistance civile, des campagnes d'information du public et une formation de la population locale. Nous allons poursuivre ces efforts.

Enfin, je tiens à souligner que comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général, la stabilité durable du pays dépendra de l'attachement politique de la direction timoraise à la primauté du droit et des efforts constants qu'elle déploiera pour renforcer la gouvernance. Tant que les dirigeants du Timor oriental poursuivent ces efforts, la communauté internationale se doit de continuer de les aider dans cette tâche. Le Gouvernement japonais, pour sa part, est résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour continuer d'apporter toute l'aide possible à la consolidation de la paix au Timor oriental.

**Le Président** : Je donne à présent la parole à M. Guéhenno, pour qu'il puisse répondre aux observations formulées et aux questions posées par les différentes délégations.

**M. Guéhenno** (*parle en anglais*) : Je répondrai d'abord à deux questions précises qui m'ont été posées par l'Ambassadeur du Chili et le représentant du Mexique.

L'Ambassadeur du Chili a posé une question sur le plan national de développement. Je précise que ce plan constitue la feuille de route dont on continue de se servir pour le développement du Timor oriental et pour l'appui de ses partenaires de développement. Chaque mois se tient avec les partenaires de développement une réunion présidée par le Vice-Ministre des finances afin de suivre les progrès de la mise en oeuvre du plan. En dehors de ces réunions mensuelles, il y a des réunions spéciales sur des sujets précis liés à la stratégie. Tout récemment, en décembre, le Gouvernement s'est réuni avec ses partenaires de développement à Dili. Cette réunion a porté sur un certain nombre de programmes que l'on a décidé d'appuyer en faveur de la stabilité à court et long terme.

Ces programmes comprennent des plans de reconstruction, qui mettent l'accent sur l'emploi des ex-combattants et des jeunes chômeurs. Les nouveaux programmes de renforcement des capacités nationales

mettront l'accent sur la justice, la police et l'administration publique. La prochaine réunion importante des partenaires de développement devrait se tenir en juin. Je signale qu'au cours des trois dernières années, 580 millions de dollars ont été consacrés par les partenaires de développement au développement du Timor oriental.

D'autre part, on a également fait observer que le Timor oriental restait l'un des pays les moins avancés, avec un revenu par tête de moins de 500 dollars annuels. Nous espérons vraiment que la mise en valeur des ressources minérales – dont nous avons eu de bonnes nouvelles ce matin – inaugurerait une nouvelle ère. Entre-temps, l'appui continu des États Membres reste essentiel pour la stabilisation et le développement du Timor oriental.

Le représentant du Mexique a posé une question sur la situation du terrorisme en ce qui concerne le Timor oriental. La Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) travaille avec le Gouvernement est-timorais et avec le service spécialisé pertinent de l'ONU pour aider le Gouvernement à renforcer sa capacité de lutte contre le terrorisme. Mais je dois souligner qu'une aide complémentaire des États Membres sera également essentielle, en particulier au niveau de l'échange d'informations et du développement des capacités de formation. Comme nous le savons tous, en matière de terrorisme, le renseignement revêt une importance critique, et le Timor oriental a besoin de l'appui de la communauté internationale en la matière.

En ce qui concerne la menace terroriste internationale dans le cas précis du Timor oriental, si nous restons bien sûr préoccupés par le risque terroriste, nous n'avons rien vu de nature à faire croire à l'imminence de menaces précises, bien que l'on soit toujours en état d'alerte soutenue, en particulier à Dili. À l'avenir, ce qui importe, encore une fois, c'est que toute information pertinente soit immédiatement communiquée aux autorités timoraises.

Je voudrais maintenant passer aux questions et observations de plusieurs délégations au sujet de notre analyse de la situation et des recommandations que nous faisons actuellement.

Bien sûr, nous n'ignorons et nous ne taisons pas les bonnes nouvelles. Ce matin, j'ai fait allusion à la conclusion des accords entre l'Australie et le Timor oriental. J'aurais pu également réitérer ce que dit le

Secrétaire général sur les bons rapports qui se sont instaurés entre le Timor oriental et l'Indonésie, et qui ont été confirmés par les représentants des deux pays. C'est en effet un élément très important qui pourrait s'avérer utile à l'avenir, notamment en cas de menaces potentielles.

Néanmoins, nous pensons qu'il est de notre devoir d'examiner la question sous tous ses aspects, y compris les aspects négatifs. Personne n'aime avoir à revenir sur ses propres plans, et si le Secrétaire général a décidé de saisir le Conseil de ce rapport c'est parce que nous pensions que cela s'imposait pour faire connaître tous les faits au Conseil. Je pense que la première considération, en ce qui nous concerne, et j'y insiste, c'est de réduire une faille de vulnérabilité potentielle au moment où la Mission diminue ses effectifs et où le Timor oriental est en train de se construire. Il ne s'agit pas d'une décision définitive; il ne s'agit pas d'un gel illimité, mais de la réduction d'une vulnérabilité potentielle que nous voyons apparaître à cause des conditions actuelles en matière de sécurité.

On a argué qu'il s'agissait davantage d'une question policière que militaire. Mais à notre avis, il existe deux menaces distinctes. Il y a bien, en effet, un problème qui est du ressort de la police. Personne ne disconvient de la nécessité – j'y reviendrai dans une minute – de redoubler d'efforts pour renforcer les capacités de la police timoraise. En revanche, lorsque, dans le cadre du suivi des derniers incidents en date, nos contingents ont trouvé 1 000 cartouches de munitions au milieu de la jungle sur un lieu de campement abandonné, nous ne croyons pas qu'il s'agisse là d'une opération du ressort la police. Cela nous paraît une opération à caractère militaire. Notre préoccupation est que les deux menaces peuvent se conjuguer, et notre devoir est toujours de prévoir l'hypothèse la plus pessimiste. Les deux menaces peuvent se renforcer mutuellement, et nous considérons que les efforts que nous consacrons à la police et sur le plan militaire non seulement ne s'excluent pas, mais qu'ils se renforcent aussi, mutuellement.

On nous a demandé davantage de détails sur nos projets en ce qui concerne la police. Je pense que nous serons prêts, sur ce point – si le Conseil le souhaite – à organiser une autre réunion des pays fournisseurs de contingents aux forces de police afin de les informer en

détail et de répondre à toutes questions qu'ils pourraient avoir sur nos projets en la matière. Je dirai simplement ici que ce que nous faisons en ce moment est moins ambitieux, bien que tout à fait professionnel, à notre avis, que ce qui a été fait dans d'autres missions, par exemple dans les Balkans.

À l'heure actuelle, la police timoraise passe trois mois à l'école de police, suit trois mois de formation sur le terrain et, ensuite, six mois de formation thématique. L'un des modules est le maintien de l'ordre. Nous recevons un appui bilatéral pour ces différentes activités. À cet égard, je voudrais mentionner le International Criminal Investigative Training Assistance Program (ICITAP), l'initiative bilatérale des États-Unis qui apporte une aide très active à toutes les initiatives de formation modulaire. Tout cela est important, nécessaire et utile. À ce stade, nous ne sommes pas certains que ceci ait vraiment renforcé les capacités de façon à permettre aux Timorais de faire face à tous les imprévus auxquels ils risquent d'être confrontés.

Pour terminer, je voudrais simplement signaler que les chiffres que l'on examine doivent être comparés à ce qui est fait dans d'autres théâtres d'opération. Lorsque je pense que la force militaire actuelle au Timor oriental représente environ un sixième de la force que l'OTAN estime prudent de maintenir au Kosovo, je crois que les aménagements que nous proposons ne font que refléter une approche prudente face à une situation dont certains éléments restent troubles. En raison de l'ampleur et de la nature de la menace, un nouvel examen de la situation sera nécessaire. Néanmoins, nous croyons qu'il est de notre devoir d'être toujours prêts au pire et que l'évolution récente de la situation au Timor oriental justifie les aménagements que nous avons proposés au Conseil.

**Le Président :** Je remercie M. Guéhenno pour la précision et la clarté des réponses qu'il a bien voulu apporter aux questions posées par les membres du Conseil et les différentes délégations.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 45.*